

Article ZMEL Saint-Pierre

Depuis le 14 décembre, la baie de Saint-Pierre refait peau neuve par un aménagement plaisancier afin de favoriser une meilleure protection des fonds marins, et de ce fait l'impact du mouillage forain sur les écosystèmes.

Ainsi les divers aménagements prévus sont :

- En mer :
 - 130 mouillages sur 3 zones distinctes à Saint-Pierre (Quartier du Fort, Poudrière et Le mouillage)
- A terre :
 - Ponton flottant de débarquement et d'amarrage des annexes
 - Locaux sanitaires (WC, lavabo, douche)
 - Locaux de collecte d'ordures
 - Points d'informations pour chaque zone de mouillage
- A terre « Quartier du Fort »
 - Cale de mise à l'eau
 - Ouvrage de protection
 - Capitainerie
 - Ponton en dur avec avitaillement en eau et carburant
 - Parkings

Par conséquent, il est strictement interdit de naviguer et de mouiller dans les zones concernées durant toute la période des travaux. En enfreignant ces règles, vous vous exposez à une verbalisation.

Cordialement.

Annexe 1 : plan d'implantation des dispositifs de mouillage



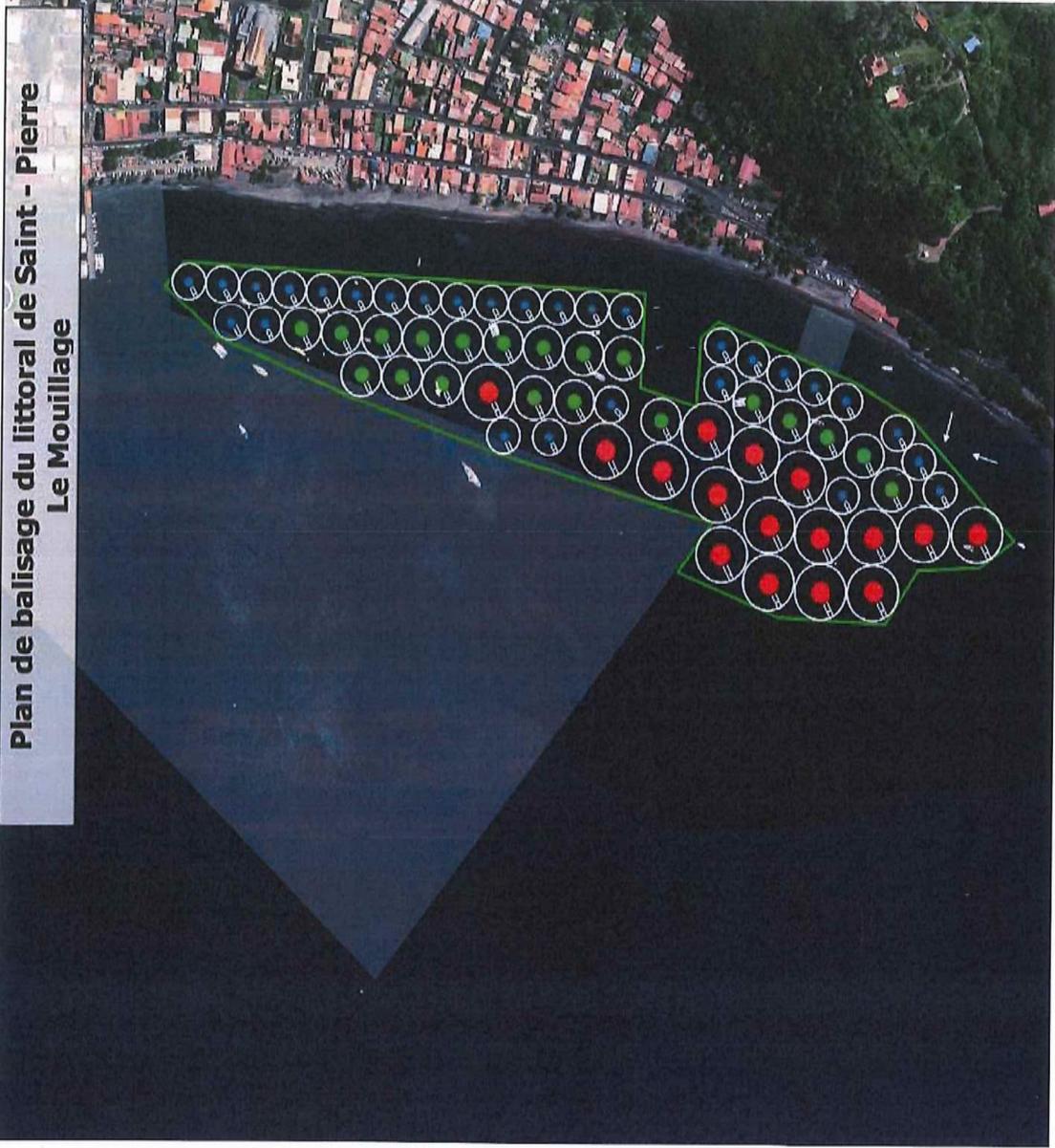
Plan de balisage du littoral de Saint - Pierre Poudrière



- Bouées Navires Longueur 12 m
- Bouées Navires Longueur 15 m
- Bouées Navires Longueur 18 m
- Zone de Mouillage et d'équipements légers
- Zone Interdite au Mouillage (ZIM)



Réalisation : DM Martinique Novembre 2022
SCR : WGS84
Sources : DM Martinique, BD Ortho2017 IGN



**Plan de balisage du littoral de Saint - Pierre
Le Mouillage**

- Bouées Navires Longueur 12 m
- Bouées Navires Longueur 15 m
- Bouées Navires Longueur 18 m
- Zone de Mouillage et d'équipements légers
- Zone Interdite au Mouillage (ZIM)

